

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-734 décrétant un emprunt et une dépense de 7 239 000 \$ pour la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue de la Transmission

L'objet de ce règlement est d'autoriser la Ville à procéder à la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue de la Transmission, entre la rue D.-R.-Wilson et l'avenue des Cèdres.

Ces travaux sont prévus au programme triennal de la Ville et admissibles à une subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales, le 10 juillet 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 12 juillet 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe